

RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE "MORALISATION – JUSTICE " PALAIS DES SPORTS, DU 04 AU 05 FEVRIER 1999

Convoqué par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le séminaire ayant pour thème "Moralisation et Justice" conçu et préparé par la Cellule de la Moralisation de la Vie Publique de La Présidence de la République s'est tenu les 04 et 05 février 1999 au Palais des Sports du Stade de l'Amitié de Cotonou.

Ont pris part à cette rencontre des Représentants des Hautes Institutions de la République, des Magistrats de nos Cours et Tribunaux, des Représentants de nos différents départements ministériels, des Officiers de Police Judiciaire, des Cadres de l'Administration Centrale des Finances et des Représentants qualifiés de la Société Civile.

Mais Pourquoi un tel séminaire ?

Il n'est aujourd'hui un secret pour personne que la société béninoise est malade du comportement des citoyens. La propension à se mettre au travers de la loi, à faire de la mauvaise gestion, la corruption, la concussion, le népotisme, le régionalisme, l'enrichissement illicite, l'usage abusif des biens de l'Etat et l'impunité, sont devenus les normes au point où se retrouve marginalisé, totalement déphasé, le citoyen qui essaie de représenter la conduite prescrite par la loi ou la morale.

La fibre morale de la société est quotidiennement malmenée, sournoisement sapée affaiblissant ainsi la conscience d'appartenir à une communauté sociale nationale.

Les repères éthiques disparaissent laissant place aux maux et autres tares qui ont fait naguère le lit à la déchéance politique morale et économique de notre Nation.

C'est donc à bon droit qu'aujourd'hui, notre peuple en appelle à la nécessité de l'assainissement des mœurs publiques à plus d'ordre dans la gestion des affaires de l'Etat à une administration à opacité moins pesante, à une justice plus crédible transparente et efficace.

Il faut pour ce faire s'engager dans la voie de la moralisation de la vie publique béninoise pour redonner confiance au peuple.

Quel rôle doit jouer dans cette mission de salut collectif, la justice, seul organe constitutionnellement habilité à dire le droit dans notre pays?

A-t-elle en l'état actuel de son fonctionnement les moyens de jouer pleinement ce rôle? .

Que faire pour l'y amener?

Telle est la problématique de ce séminaire dont la cérémonie d'ouverture aura enregistré trois interventions

Dans son allocution le Ministre de la fonction publique du travail et de la Réforme Administrative assurant l'intérim de son homologue des finances a mis l'accent sur la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance qui constituent l'un des piliers du programme d'action du gouvernement dont le volet assainissement des finances publiques est un des points focaux du combat pour la transparence et la visibilité dans la gestion des affaires de l'Etat.

Prenant à son tour la parole le garde des sceaux, Ministre de la justice de la législation et des droits de l'homme, après avoir mis en relief les dangereuses tares de notre Administration Publique, a souhaité que le présent séminaire parvienne à circonscrire les réels maux dont souffre notre société et à appliquer la thérapeutique capable de les anéantir ou tout au moins de les réduire.

Il a ajouté que le déficit de la moralisation appelle l'action et l'interaction de toutes les couches sociales et beaucoup plus particulièrement de certaines Institutions de l'Etat notamment la Justice qui devra faire la toilette en son sein.

La justice dira-t-il doit constituer le support de la Moralisation et pour ce faire elle doit se débarrasser de ses propres tares que sont entre autres la lenteur excessive des procédures des déviances éthique notées au niveau de tous les acteurs de la justice.

Ouvrant au nom du Président de la République empêché le séminaire, le Ministre du Plan de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, a indiqué que le Gouvernement de la République a décidé de faire de la moralisation de la vie publique pour l'année 1999, le sujet central de tout débat en vue d'une mobilisation générale de l'opinion nationale et internationale à travers une vaste sensibilisation et des débats critiques avec les différentes couches et Institutions de la Nation pour la promotion et le progrès de l'action entreprise.

Poursuivant son intervention, le Représentant du Chef de l'Etat précisera que l'objectif du présent Séminaire est d'identifier et d'analyser les divers goulots d'étranglement à l'action de la moralisation de la vie publique au niveau de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire en vue d'atteindre les performances visées par le Gouvernement pour la réussite d'un combat aussi difficile et complexe mais noble et exaltant.

Il a rappelé les rôles déterminants que devront jouer la Justice et l'Assemblée Nationale dans ce combat qui vise à lutter contre la corruption pour un développement durable

Avant d'ouvrir les travaux, le Ministre du Plan de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, a au nom du Chef de l'Etat, exhorté les séminaristes à faire valoir leur génie créateur pour enrichir les débats dont les conclusions seront inscrites dans les annales de l'histoire de notre pays le Bénin.

Après le départ des officiels invités à la cérémonie d'ouverture les membres de la cellule de la moralisation de la vie publique, Organismes du présent séminaire, ont procédé à l'installation du présidium appelé à diriger les travaux.

Ce présidium est composé comme suit:

- Président : Monsieur Louis René KEKE
Avocat Général au Parquet Général près la Cour Suprême;
- Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme ASSOGBA ;
Inspecteur Général des Services Judiciaires du Ministre de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Rapporteur Général : Monsieur Victor D. ADOSSOU,
Directeur de Cabinet du Président de la Cour suprême.

Les travaux du séminaire ont démarré par la présentation d'une série de trois communications qui ont été suivies de débats
La première communication ayant pour thème "Justice, socle de la moralisation " a été présentée par Monsieur Arsène CAPO-CHICHI Président de la Cour d'Appel de Cotonou.

Le communicateur a au cours de sa présentation mis en relief les missions traditionnelles de la Justice, la part de la moralisation de la vie publique dans les missions de la Justice et les obstacles à l'efficacité de la Justice

Rappelant le rôle de régulation sociale qu'est celui du Juge de la société, le Conférencier a conclu à la nécessité de faire de la Justice, l'organe chargé d'assurer le respect des valeurs et de l'enracinement des bonnes mœurs au sein de la société. De part sa mission juridictionnelle, la justice reste le socle incontournable de la moralisation de la vie publique donc le partenaire privilégié de la Cellule de Moralisation de la Vie Publique pour le prolongement de son action à dominance préventive.

C'est pourquoi il est nécessaire voire indispensable de faire lever au plus tôt les obstacles qui en handicapent le bon fonctionnement.

Ces obstacles ou dysfonctionnements qui sont d'ordre aussi bien quantitatif que qualitatif ont été suffisamment identifiés lors des travaux des Etats Généraux de la Justice tenu en Novembre 1996, travaux auxquels il importe de donner les suites nécessaires.

Quant à la deuxième communication elle avait pour thème "le rôle de l'Assemblée Nationale dans la moralisation de la vie publique". Présenté par l'Honorable Député Charles DJREKPO, cet exposé a mis en exergue en un premier temps les maux qui minent la société béninoise. La communication mettra ensuite l'accent sur le rôle à double volets de l'Assemblée Nationale dans le processus de la moralisation qui consiste:

1- à prendre dans les limites constitutionnelles, les lois pour fixer les repères, régler les comportements, organiser et prescrire les règles de fonctionnement des institutions et administrations pour qu'elles empêchent les déviations observées au sein de la société;

2- à contrôler l'action gouvernementale. Cette mission est essentielle pour la bonne gouvernance, pour la survie et le renforcement de la démocratie.

Par cette fonction l'Assemblée Nationale dissuade et redresse les déviations dangereuses de l'Exécutif.

La troisième communication présentée par le Bâtonnier Robert DOSSOU avait pour thème "Justice et Moralisation au service du développement économique".

En mettant l'accent sur la vision globalisante que l'Etat se doit d'avoir de la question du développement, le conférencier a insisté sur la nécessité de la création dans notre Pays, d'un environnement porteur de sécurité juridique et judiciaire.

Il a été en effet démontré que l'investisseur ou l'opérateur économique qu'il soit national ou étranger, a besoin de règles juridiques claires et accessibles d'une administration publique qui lui inspire confiance et d'une justice indépendante et transparente crédible et efficace qui rende des décisions dans des détails raisonnables et conformes à la loi.

De riches et fructueux débats ont suivi ces différentes communications et ont présenté l'avantage "d'aguerrir" les séminaristes avant leur répartition dans les trois ateliers qui ont été constitués.

Le premier atelier qui a réfléchi sur le thème "Justice, socle de la moralisation" a d'une manière générale mis l'accent sur le rôle, les actions et les procédures à suivre par le procureur de la République pour être efficace dans le processus de moralisation de la vie publique. Cet atelier a été dirigé par Maître Adis SALAMI, avocat à la Cour avec le soutien de Monsieur Didier FALADE comme Rapporteur.

De l'examen des divers points examinés, il ressort, s'agissant de l'état des lieux des questions que:

- il se passe généralement un temps trop long entre l'enquête administratif et la mise en œuvre de la procédure judiciaire ce qui n'est pas de nature à faciliter l'administration d'une bonne justice en matière de moralisation de la vie publique;
- la diminution drastique des effectifs au niveau des parquets et cabinets d'instructions qui constitue également une entrave au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire;
- les conditions matérielles de la vie et de sécurité des magistrats devenues de plus en plus précaires;
- les pressions de toutes sortes psychologiques, sociologiques, politiques qui empêchent de garantir l'indépendance et la dignité des magistrats;
- la politisation à outrance de l'administration en général et de l'administration judiciaire en particulier;
- l'inadéquation des textes au contexte socio-économique et culturel de notre pays;
- le secret de l'instruction dont le principe est posé à l'article 11 de notre Code de procédure pénale qui ne permet ni au parquet ni à la juridiction d'instruction de livrer au public des informations sur les dossiers en cours d'instruction

L'impunité dont se sentent assurés les responsables politiques du fait à la non installation de la Haute Cour de Justice de l'Etat.

Recommandations du séminaire

Eu égard à ce qui précède, l'atelier recommande:

- la saisine ou l'auto saisine du procureur concomitamment à l'enquête administrative diligentée sur des faits de détournement de deniers publics ou de malversations financières ou toute situation dans laquelle le patrimoine de l'Etat est en cause;
- le renforcement des effectifs des magistrats et du personnel d'appui tel que les greffiers;
- le perfectionnement et la spécialisation des Officiers de police judiciaire notamment en ce qui concerne les secteurs économique et financier informatique et le monde des affaires;
- la valorisation de la fonction des magistrats et le renforcement de leur sécurité;
- la dépolitisation de l'administration en général et de l'administration judiciaire en particulier;
- la poursuite diligente de l'actualisation des textes en relation avec la Commission National de Codification et de Législation;
- la généralisation de l'enseignement de l'éducation civique à l'école;
- la mise à contribution édifiante des mass-médias;

- la reforme de la cour suprême par l'érection de la Chambre des Comptes en une cour des Comptes indépendants et déconcentrés
- l'installation dirigeante de la Haute cour de justice;
- la révision de la constitution pour rendre obligatoire et publique la déclaration des biens des principaux dirigeants politiques et administratifs au début et à la fin de leurs fonctions;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un code de conduite et d'éthique de privatisation, de construction de fournitures de biens et de prestation de service d'Etat pour information;
- le dépôt auprès de la Cour des comptes à créer de tout contrat de privatisation, de construction, de fournitures de biens et de prestation de service d'Etat pour l'information;
- la révision du code électoral en vue de rendre illégale et de punir la distribution des dons et autres libéralités faites aux électeurs ;
- la normalisation d'un ou de plusieurs magistrats qui seront uniquement chargés des affaires de corruption et de malversations au sein de la fonction publique.

Au niveau de l'atelier N°2 présidé par Monsieur Estève RUSTICO et dont le Rapporteur est Monsieur Eloi WHANNOU, la réflexion s'est poursuivie sur le thème " justice et moralisation au service du développement économique" Les fructueux débats menés par les membres dudit atelier ont abouti aux recommandations ci après:

- Mettre en conformité notre code des investissements avec les normes sous-régionales en attendant l'adoption d'un code des investissements par l'UEMOA pour tous les pays membres de l'Organisation. A cet effet notre pays devra tenir compte des engagements internationaux pris lorsque les nouveaux textes seraient adoptés;
- Le respect par les comptables publics des conditions statutaires d'entrée en fonction tout chose permettant un contrôle plus efficace par la chambre des comptes à qui les devront déposer-leur comptes à la fin de chaque gestion;

Dynamiser la Chambre des Comptes en la dotant de personnel qualifié en attendant son érection en cour des Comptes distincte de la Cour Suprême;

- Envisager à court terme une concertation entre l'Assemblée Nationale, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et le Ministère des finances en vue de l'élaboration de la loi de règlement pour lever tous les obstacles au vote de ladite Loi;
 - Œuvrer et concourir à l'exécution effective des décisions de justice devenues définitives;
- Créer un support national de diffusion des décisions des Cours et Tribunaux de notre pays en vue de sécuriser les investisseurs nationaux et internationaux.

L'atelier N°3 a poursuivi les réflexions sur la contribution de l'Assemblée Nationale dans la moralisation de la vie publique. Il a été présidé par Madame Solange BEHANZIN et a pour Rapporteur Monsieur ZOMALETHO Mathias.

Il a été recommandé à l'issue de ses travaux que l'Assemblée Nationale :

- puisse adopter très rapidement les lois régissant les professions de Magistrats Notaires Huissiers Avocats et Commissaires-priseurs.
- S'agissant des honoraires au niveau des professions libérales des règles précises doivent être consacrées par les textes pour garantir la transparence.

Les conditions de travail et de vie des Magistrats doivent être sensiblement améliorées à travers leur statut qui se trouve actuellement sur la table de l'Assemblée Nationale.

Tous les textes de loi recommandés par la Constitution doivent être de droit.

Il est nécessaire par ailleurs de doter de techniciens appropriés, notamment des cadres de l'Etat les commission de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de leurs actions.

Des moyens légaux doivent permettre à l'Assemblée Nationale d'exercer plus efficacement son contrôle sur l'action gouvernementale notamment en ce qui concerne le contrôle de l'exécution du Budget.

Il a été suggéré que pour donner un contenu réel et concret à la moralisation de la vie publique il faut une volonté politique qui se traduise par plus de rigueur au sommet de l'Etat dans la gestion de la chose publique et une réorganisation d'un certain nombre de services publics considérés comme sensibles à la corruption.

Enfin il a été proposé la mise en place d'une loi portant déclaration des biens des membres du Gouvernement prévue à l'article 552 de la constitution qui règlement le contrôle de l'authenticité des déclarations et les sanctions en cas d'infraction.

Les conclusions de ces trois rapports ont été à l'unanimité et après examen adopté par la plénière qui a en recommandé la convocation dans les meilleurs délais d'un séminaire technique entre praticiens du droit sur la fonction prétorienne du Juge.

Les Séminaristes ont enfin exprimé leur ferme conviction au regard de la volonté politique maintes fois affirmée par le chef de l'Etat que les résultats auxquels ils sont parvenus à l'issue leurs travaux seront acceptés

et mis en œuvre par le Gouvernement afin de mettre la justice béninoise au diapason des exigences du développement de notre Pays.